

COMMUNE DE GOMMENECH

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENECH étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 15
Suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 24/09/2026 **Etaient présents** : AUDOIRE S., BOIZARD S., GOBIN A., HERVIOU A., LANCIEN E., LE BARS A., LE GONIDEC C., LE GUILLOU H., LE ROY G., LE VOGUER D., NICOLAS L., SALAUN S., VINCENT E.

19 h 55 : Arrivée de FALEZAN A. (point 2)

20 h 08 : Arrivée de OUTIN V. (point 3)

Date de l'affichage : 02/10/2026

Madame Anaïs LE BARS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

N° 4

**Composition de la Commission d'appels d'offres –
Retrait de la délibération du 18 mai 2026 et nouvelle élection des membres**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1411-5 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives à la composition et à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 mai 2026 portant composition de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp en date du 9 juin 2026, demandant de rapporter ladite délibération et de procéder à l'élection d'une nouvelle Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant que la commune compte moins de 3 500 habitants ;

Considérant que, pour une commune de moins de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire ou son représentant et comprend trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la délibération du 18 mai 2026 avait désigné quatre membres titulaires et quatre membres suppléants, alors que la composition réglementaire de la commission est de trois titulaires et trois suppléants ;

Considérant qu'il convient, afin de régulariser la composition de la Commission d'Appel d'Offres, de rapporter la délibération du 18 mai 2026 et de procéder à une nouvelle élection ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ de rapporter et retirer la délibération du Conseil municipal en date du 18 mai 2026 relative à la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

➤ de fixer la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

- Monsieur le Maire, Président de droit ;
- 3 membres titulaires élus parmi les membres du Conseil municipal ;
- 3 membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

➤ À l'issue du scrutin, sont élus les membres comme suit :

Membres titulaires :

- Mme Annie GOBIN
- M. Erwan LANCIEN
- M. Gilles LE ROY

Membres suppléants :

- Mme Annie FALEZAN
- Mme Christelle LE GONIDEC
- M. Loïck NICOLAS

Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU

